

ARRETE N° 30/2023

ARRETE DE CIRCULATION- GENIE CIVIL - ROUTE DES CARABIAS

Le Maire de la Commune de Saint Julien-sur-Cher,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Mme BERTHIOT Mélanie, pour le compte de FGC –
demeurant 72, rue de Longjumeau – 91160 BALLAINVILLIERS

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de
sécurité publique,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : En raison de la création GC sur la Route des Carabias, la circulation sera
alternée par feu tricolore à partir du 26.06.2023 pour une durée de 30 jours.

Article 2 : Le stationnement sera interdit.

Article 3 : Dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra, la circulation
sera rétablie sans préavis.

Article 4 : La signalisation réglementaire de chantier sera mise en place par la société
chargée des travaux et à ses frais. Elle sera précédée d'une pré signalisation d'annonce de
chantier. La société sera entièrement responsable de tout incident ou accident résultant
directement ou indirectement des prescriptions faisant l'objet du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier. Les requérants et
la brigade de gendarmerie seront chargés du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Julien-sur-Cher, le 27/06/2023

Le Maire,
Romain SOURIOUX



The image shows a blue ink signature over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-JULIEN-SUR-CHER' around the top and '41 (Loir et Cher)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a tree and a figure.